



VILLE DU BOUSCAT

EXTRAIT DU REGISTRE

DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DOSSIER N° : 20

CONSEIL D'ADMINISTRATION
COLLEGE AUSONE
DESIGNATION DE REPRESENTANTS

Séance ordinaire du 8 Avril 2014

Le Conseil Municipal de la Ville du BOUSCAT, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Patrick BOBET, le 8 Avril 2014

**Nombre de Conseillers
en exercice : 35**

Membres présents : 32

Absent : 0

Excusés : 3

Présents : Patrick BOBET, Bernard JUNCA, Emmanuelle ANGELINI, Dominique VINCENT, Virginie MONIER, Joan TARIS, Odile LECLAIRE, Denis QUANCARD, Bérengère DUPIN, Gwénaél LAMARQUE, Bénédicte SALIN, Monique SOULAT, Daniel CHRETIEN, Philippe VALMIER, Françoise COSSECQ, Alain MARC, Agnès FOSSE, Sandrine JOVENE, Thierry VALLEIX, Didier BLADOU, Bernadette HIRSCH-WEIL, Nancy TRAORE, Sébastien LABAT, Géraldine AUDEBERT, Emilie MACERON-CAZENAVE, Gloria QUETGLAS, Grégoire REYDIT, Pierre CATARD, Pascal BROQUAIRE, Claire LAYAN, Fabien BARRIER, Patrick ALVAREZ

Excusés avec procuration : Philippe FARGEON (à Françoise COSSECQ), Pascal APERCE (à Agnès FOSSE), Nathalie SOARES (à Joan TARIS)

Absent :

Secrétaire : Daniel CHRETIEN

CONSEIL MUNICIPAL DU 8 AVRIL 2014

**DOSSIER N° 20 : CONSEIL D'ADMINISTRATION COLLEGE AUSONE
DESIGNATION DE REPRESENTANTS**

RAPPORTEUR : M. LE MAIRE

L'élection d'un nouveau Conseil Municipal entraîne la réélection des conseillers municipaux délégués pour représenter la ville auprès de nombreux organismes.

Conformément aux articles L 421-2 et R 421-14 et suivants du code de l'éducation fixant le nombre de représentants des institutions en fonction du nombre d'élèves accueillis au sein de l'établissement scolaire, la ville du BOUSCAT est représentée par 4 membres du Conseil Municipal au Conseil d'Administration du Collège Ausone, 2 titulaires et 2 suppléants.

VU l'article L. 2121-33 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les articles L 421-2 et R 421-14 et suivants du code de l'éducation,

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par :
35 voix POUR**

Article unique : Désigne deux membres titulaires et deux membres suppléants du Conseil Municipal au Conseil d'Administration du Collège Ausone.

<u>Titulaires</u>	<u>Suppléants</u>
MME ANGELINI	MME SOULAT
MME FOSSE	M. BARRIER

Fait et délibéré le 8 Avril 2014

LE MAIRE,



Patrick BOBET